

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 8 avril 2013

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 8 avril 2013 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Thérèse Gagnon
	Nancy Paquet
MM. les conseillers	Steeve Lavoie
	Pascal Dufour
	Dominic Côté
	Ghyslain Lapointe
	(Heure d'arrivée : 19 h 32)

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2013-04-050 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D' l'ordre du jour comme préparé et lu, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-04-051 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-04-052 APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer au montant cent cinquante mille soixante-dix-huit dollars et trente-cinq cents (150 078,35 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de vingt-six mille huit cent vingt-trois dollars et vingt-deux cents (26 823,22 \$), et les salaires nets payés au montant de neuf mille huit cent soixante-quinze dollars et soixante-dix-sept cents (9 875,77 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-dix-sept dollars et trente-quatre cents (186 777,34 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 4556 à 4589.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

2013-04-053 STATIONNEMENT DE LA MRC DE LA MATANIE - OBTENTION D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION DU STATIONNEMENT DE LA VILLE DE MATANE - OBTENTION DE VIGNETTES

CONSIDÉRANT QUE le maire et la directrice générale de la Municipalité de Saint-René-de-Matane assistent aux nombreuses rencontres qui ont lieu à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les lieux réservés au stationnement sont restreints au centre-ville de Matane;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'utiliser le stationnement du Centre sportif Béton provincial, situé à proximité des locaux de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

DE demander à la Ville de Matane l'autorisation d'utiliser deux emplacements du stationnement du Centre sportif Béton provincial.

DE défrayer le coût annuel de cent vingt dollars (120 \$) pour chaque vignette, et ce, pour l'exercice financier 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 494.

CONFIRMATION - DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX - NOVEMBRE 2012

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay informe que lors du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus municipaux à la séance du 5 novembre 2012, la déclaration de M. le maire Roger Vaillancourt aurait dû y être mentionnée.

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que M. le maire Roger Vaillancourt a déposé sa déclaration des intérêts pécuniaires le 29 octobre 2012.

2013-04-054 ADMQ - CONGRÈS 2013 À QUÉBEC - DU 12 AU 14 JUIN 2013

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à s'inscrire au congrès 2013 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu à Québec les 12, 13 et 14 juin 2013.

QUE les frais d'inscription, d'hébergement et de transport sont à la charge de l'Association des directeurs municipaux du Québec puisque la directrice générale et secrétaire-trésorière est l'administratrice de la zone 12 Bas-Saint-Laurent.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-04-055 SÉMINAIRE DE LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL DU QUÉBEC - « MIEUX GÉRER LES CONGÉS DANS VOTRE ENTREPRISE » - 15 MAI 2013 À MATANE

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

D'autoriser Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à s'inscrire au séminaire de la Commission des normes du travail du Québec, intitulé « Mieux gérer les congés dans votre entreprise », qui se tiendra à Matane le 15 mai 2013.

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de cinquante dollars (50 \$), taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 454.

**2013-04-056 SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE
- ADOPTION DU PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 2 -
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par le M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D' le plan de mise en œuvre pour l'année 2 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, présenté par le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

DE transmettre copie de la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-04-057 ACHAT DE TERRAIN DE M. JEANNOT LEBREUX - LOTS 9-P ET 10-P, RANG
VII, CANTON TESSIER - RUE DES PINS - SAINT-RENÉ-DE-MATANE -
FRAIS DE CORRECTION DE TITRES - OBTENTION D'UNE MAINLEVÉE**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2013-01-022 la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorisait l'achat d'une partie de terrain appartenant à M. Jeannot Lebreux, situé sur les lots 9-P et 10-P, rang V11, canton Tessier, sur la rue des Pins à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des corrections dans les titres de cette propriété;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'obtenir une mainlevée du propriétaire antérieur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

DE défrayer les coûts qu'occasionnent la correction des titres, soit un montant de sept cent cinquante dollars (750 \$), taxes en sus.

DE défrayer les coûts pour obtenir la mainlevée de l'ancien propriétaire au montant de cinq cents dollars (500 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 190 00 412.

**2013-04-058 APPEL D'OFFRES - DEMANDE DE SOUMISSIONS - INVITATION ÉCRITE -
SERVICE DE NIVELAGE DE CHEMINS MUNICIPAUX - VOIRIE D'ÉTÉ 2013**

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande de soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux (2) entreprises, pour le

service de nivelage des chemins municipaux dans le cadre des travaux de voirie d'été 2013.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-04-059 AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - EXERCICE FINANCIER 2013 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - DÉPUTÉ DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane possède un vaste territoire et de nombreux chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les chemins utilisés par les résidents permanents, les transporteurs scolaires, les touristes, les travailleurs forestiers et leurs véhicules lourds, les villégiateurs, sont soumis à une circulation importante;

CONSIDÉRANT QUE les chemins municipaux requièrent des travaux majeurs afin de conserver un niveau de qualité acceptable;

CONSIDÉRANT QUE si aucune action n'est entreprise afin de conserver un état acceptable de ces chemins, des fermetures devront être envisagées à plus ou moins courte échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane effectue du mieux possible l'entretien courant et préventif sur tous les chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la capacité à payer des citoyens a atteint son plafond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adresser une demande d'aide financière à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia et ministre délégué au Tourisme, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux projetés suivants :

- Route du Ruisseau-Gagnon : Débroussaillage des abords de la route et creusage des fossés. Évaluation approximative des coûts à 12 000 \$;
- Rue des Pins (cul de sac) : Réalisation d'un cercle de virage ainsi que tous les travaux connexes s'y rapportant. Évaluation approximative des coûts à 15 000 \$;
- Chemin du 14^e Rang : Remise à niveau des abords, rechargement de gravier et creusage des fossés. Évaluation approximative des coûts à 20 000 \$;
- Chemin du 10^e et 11^e Rang : Remise à niveau, rechargement de gravier ainsi que les travaux connexes s'y rapportant, creusage et nettoyage des fossés. Travaux urgents et essentiels. Évaluation approximative des coûts à plus de 150 000 \$;
- Chemin de la Réserve-Faunique (chemin donnant accès à la réserve faunique de Matane; forte circulation; état très détérioré) : Remise à niveau d'une partie du pavage ainsi que les travaux connexes s'y rapportant. Évaluation approximative des coûts à plus de 150 000 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**2013-04-060 ACHAT DE JARDINIÈRES À SUSPENDRE - SECTEUR DU VILLAGE -
SERRES DE LA BAIE À BAIE-DES-SABLES - SAISON ESTIVALE 2013**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de vingt-cinq (25) jardinières à suspendre, en paniers troués en broche, de 14 pouces de diamètre, avec lierre, et ce, au coût de vingt-huit dollars et quarante cents (28,40 \$) l'unité, taxes en sus, excluant la livraison, chez les Serres de la Baie à Baie-des-Sables.

QUE les jardinières seront suspendues dans le secteur du village.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 521.

**2013-04-061 AUTORISATION DE PAIEMENT - FACTURE N° 900061592 - CONTRÔLE
QUALITATIF DES MATÉRIAUX - PROJET AQUEDUC, ÉGOUT,
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET VOIRIE - PHASE II - LVM INC.**

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de la facture n° 900061592, datée du 13 mars 2013, à LVM inc., pour un montant de mille cent neuf dollars et dix-sept cents (1 109,17 \$), taxes incluses, et ce, dans le cadre du contrôle qualitatif des matériaux du « Projet aqueduc, égout, assainissement des eaux usées et voirie - Phase II ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants aux postes budgétaires 02 320 01 722 et 02 320 01 723.

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR -
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - EXERCICE FINANCIER 2012 -
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Le conseil municipal prend acte du fait que Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2012.

**2013-04-062 RÉTROCESSION D'UNE PARTIE DU LOT 1B, RANG XI, CANTON MATANE -
1814, ROUTE 195 - SAINT-RENÉ-DE-MATANE - MME LOUISELLE
GAUTHIER**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 8 avril 2013

CONSIDÉRANT le décret n° 724-98 du 27 mai 1998 paru dans la Gazette officielle du Québec, édition du 10 juin 1998;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jérôme-de-Matane a adopté le Règlement numéro 308 ayant pour objet de décréter la fermeture et l'abolition d'une partie de l'ancienne route 195, lot 1-B, rang II comme chemin public;

CONSIDÉRANT QUE la résolution n° 111-2000 adoptée par la Municipalité de Saint-Jérôme-de-Matane afin de céder, en vertu de l'article 739 du Code municipal, à Madame Louiselle Gauthier, une partie de terrain d'une superficie d'environ 262,5 mètres carrés contiguë à sa propriété située sur le lot 1-B-7, rang II, canton de Matane, le tout décrit au plan n° 840-1-1 préparé par M. Jean-Marc Michaud, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QU'un contrat d'achat est intervenu entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE Mme Louiselle Gauthier a signé le contrat;

CONSIDÉRANT QUE le notaire désigné dans cette transaction n'a pas donné suite à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a procédé à l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Matane, incluant une partie du secteur Saint-Jérôme-de-Matane, le long de la route 195, selon décret adopté le 9 avril 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de régulariser la situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser M. le maire Roger Vaillancourt et Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tous les documents relatifs à la rétrocession de l'ancienne assiette de chemin contiguë à la propriété de Mme Louiselle Gauthier.

QUE tous les frais encourus par cette rétrocession sont à la charge de Mme Louiselle Gauthier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-04-063

PROTOCOLE D'ENTENTE - MUNICIPALITÉS DE SAINTE-FÉLICITÉ, SAINT-RENÉ-DE-MATANE, GROSSES-ROCHES, SAINT-ADELME, SAINT-ULRIC, BAIE-DES-SABLES ET SAINT-DAMASE - FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'OPÉRATION DES OUVRAGES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX POTABLES

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2007-16, la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorisait la conclusion d'une entente concernant la fourniture de services professionnels pour l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées et des eaux potables;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Baie-des Sables, Saint-Ulric et Saint-Damase, est intervenu le 8 mai 2007, dans le cadre de la

fourniture de services professionnels pour l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées et des eaux potables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin à ce protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE mettre fin au protocole d'entente concernant la fourniture de services professionnels pour l'opération des ouvrages de traitement des eaux usées et des eaux potables, intervenu le 8 mai 2007 entre les municipalités de Sainte-Félicité, Saint-René-de-Matane, Grosses-Roches, Saint-Adelme, Baie-des Sables, Saint-Ulric et Saint-Damase.

DE faire parvenir une copie de la présente résolution à toutes les municipalités concernées par ce protocole d'entente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-04-064

RATIFICATION - JUGEMENT ET HOMOLOGATION D'UNE TRANSACTION ET RÈGLEMENT - COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC - APPLICATION DES ARTICLES 227 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME - MATRICULE 1296-81-7851 - 2, RUE GAGNÉ À SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

DE ratifier le jugement et l'homologation d'une transaction et règlement de la Cour supérieure du Québec, en date du 12 mars 2013, dans l'application des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans le dossier Municipalité de Saint-René-de-Matane c. le matricule 1296-81-7851, 2, rue Gagné à Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-04-065

FORMATION URGENCE VIE - INSCRIPTION AU COURS « SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL » - CSST - 8 ET 9 MAI 2013 À MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dufour, et résolu :

D'autoriser Mme la directrice générale Yvette Boulay à s'inscrire au cours intitulé « Secourisme en milieu de travail », qui aura lieu à Matane les 8 et 9 mai 2013.

DE prendre acte du fait qu'il n'y a aucuns frais d'inscription pour cette formation dispensée par la Commission de la santé et sécurité au travail (CSST).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-04-066

AUTORISATION - D'ACHAT DE SEL À DÉGLAÇAGE - MINES SELEINE - SAISON HIVERNALE 2013-2014

Il est proposé par Mme la conseillère Thérèse Gagnon, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'achat de trente (30) tonnes de sel à déglacage pour la saison hivernale 2013-2014, auprès de Mines Seleine, division de la Société canadienne de sel ltée, au coût de cent six dollars et cinquante cents (106,50 \$) la tonne métrique, taxes en sus, livraison à Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 330 00 635.

2013-04-067 APPEL D'OFFRES - DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION ÉCRITE - FOURNITURE D'ABRASIF - SAISON HIVERNALE 2013-2014

Il est proposé par M. le conseiller Ghyslain Lapointe, et résolu :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à une demande de soumissions sur invitation écrite, à au moins deux (2) entreprises, dans le cadre de la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2013-2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2013-04-068 AUTORISATION - ACHAT D'UN PORTABLE - MARQUE LENOVO THINKPAD - INFORMIDATA INC.

Il est proposé par M. le conseiller Steeve Lavoie, et résolu :

D'autoriser l'achat d'un portable Lenovo ThinkPad de 15.6 pouces, processeur Intel « I5 » 3210M-2.5Ghz, mémoire 8 Go, disque dur 500 Go, lecteur/graveur CD/DVD, vidéo intel 64 Mo, webcam, ports USB (3), port HDMI, Internet avec et sans fil, Windows 7 Pro, garantie d'un an, au coût de huit cent vingt-huit dollars (828 \$), taxes en sus, préparation incluse.

D'autoriser l'achat d'Office 2010 (Word, Excel et Power Point) au coût de cent soixante-neuf dollars (169 \$), installation comprise, taxes en sus, l'antivirus NOD32 pour une durée de deux (2) ans au coût de soixante-dix-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents, (79,99 \$), installation comprise, taxes en sus, d'une souris Microsoft, sans fil, au coût de trente-six dollars et vingt-cinq cents (35,25 \$), d'une mallette Targus, au coût de cinquante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (59,99 \$), taxes en sus.

QUE le coût total de l'achat est de mille cent soixante-treize dollars et vingt-trois cents (1 173,23 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 130 00 527.

SOGERM - COMTE RENDU - SÉANCE DE MARS 2013

M. le conseiller Steeve Lavoie donne un compte rendu de la séance du 28 mars 2013 de la SOGERM.

MRC DE MATANE - COMPTE RENDU - SÉANCE DE MARS 2013

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu de la séance du 27 mars 2013 de la MRC de Matane.

AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a aucun item à ajouter à ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2013-04-69

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Nancy Paquet, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 8 avril 2013, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 5.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnaît et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Roger Vaillancourt
Maire

YB/DG/dg